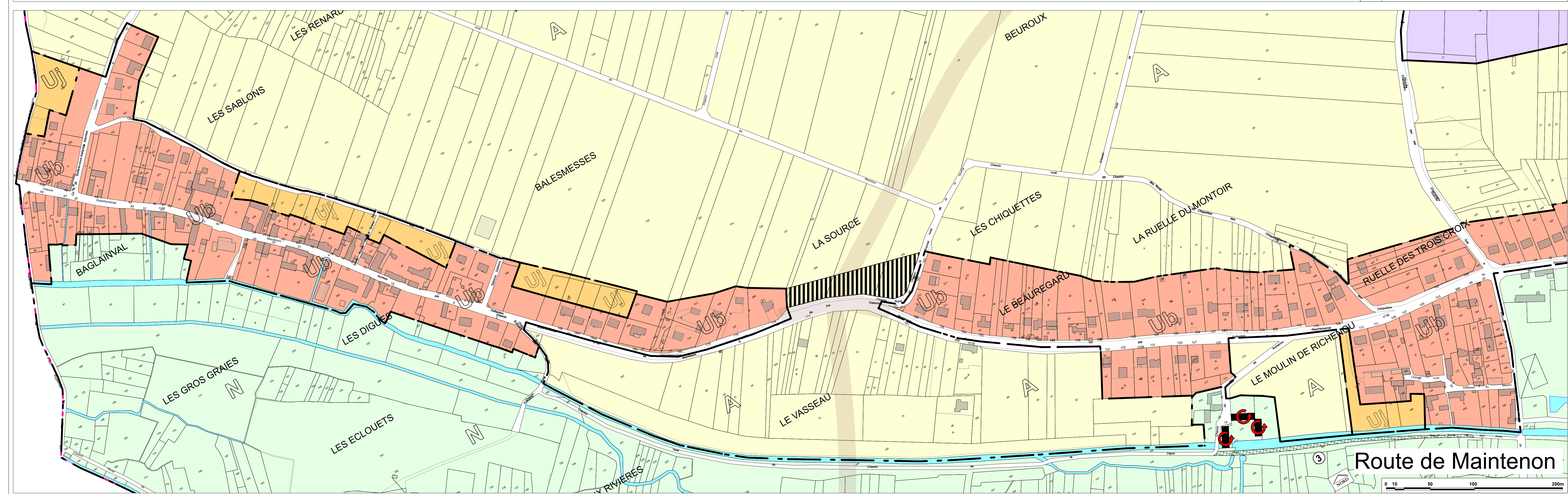

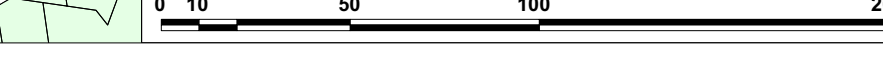


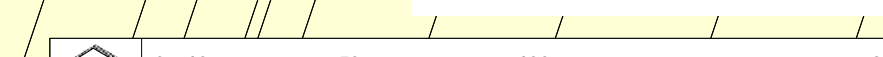
Montlouet



Route de Maintenon



Germonval



LÉGENDE DU ZONAGE

- Limites de zone et de secteur
- Ux** Zone destinée principalement à l'habitat, centre ville
- Ubx** Zone destinée principalement à l'habitat, centre ville historique
- Ub** Zone destinée principalement à l'habitat, faubourg
- Ucb** Zone destinée principalement à l'habitat, extensions récentes
- Uca** Zone destinée principalement à l'habitat, hauteur plus importante
- Ue** Zone à dominante d'équipements
- Uj** Zone à dominante d'activités
- Uxa** Zone de maintien de l'activité économique existante
- Uj** Secteur de jardins
- 1AU** Zone d'urbanisation future à dominante d'habitat
- 1AUx** Secteur d'urbanisation future à dominante d'activités
- 2AU** Zone d'urbanisation future à terme

PLU DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIRE, COMMUNE DE **GALLARDON**

Plan local d'urbanisme

Plu approuvé le 17 mars 2017
Deuxième modification simplifiée du Plu adoptée le

Adoptant la deuxième modification simplifiée du plan local d'urbanisme de Gallardon

Le président,
Stéphane Lemoine

Date: _____ Échelle: _____ N° de pièce: _____

Mairie de Gallardon
18, rue de France
N° : 02 37 31 40 72
courriel : mairie.gallardon@wanadoo.fr
<http://www.ville.gallardon.fr/>

Gilson & associés Snc
urbanisme et paysage
4bis, rue Saint-Barthélemy, 28000 Chartres
02 37 31 40 72
www.gilsonetassocies.com

- A** Zone d'activités agricoles
- S** Zone de protection du paysage
- R** bati pouvant préfigurer à un changement de destination
- Zone non aedificandi
- Emplacement réservé
- Périmètre de protection des vues sur l'église et la tour

Liste des emplacements réservés

n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Elargissement de la voie	2 450 m ²	Commune
2.	Elargissement de la voie	2 400 m ²	Commune
3.	Création d'un chemin	1 150 m ²	Commune
4.	Création d'un nouveau cimetière	6 400 m ²	Commune
5.	Création d'un accès	500 m ²	Commune
6.	Création d'une aire de stationnement et aménagement de voirie	4 450 m ²	Commune
7.	Mise en valeur des abords de la Tour	3 050 m ²	Commune
8.	Aménagement du carrefour	30 m ²	Commune
9.	Extension des équipements scolaires	1 450 m ²	Commune
10.	Elargissement de voirie et aménagements	500 m ²	Commune
11.	Création d'équipements collectifs	3 600 m ²	Commune

